



VILLE DE
Monts

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(exécution de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

**Le Mardi 18 mars 2025 à 20 h 00
à l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR :

- 1 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
- 2 - DOMAINE ET PATRIMOINE**
 - 2-1 Gestion des rétablissements de communication - CR100 rue des trois cheminées
 - 2-2 Bilan des acquisitions et cessions foncières 2024
- 3 - FONCTION PUBLIQUE**
 - 3-1 Mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) au bénéfice du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale
- 4 - FINANCES**
 - 4-1 Compte Financier Unique 2024 - Election du Président de séance
 - 4-2 Compte Financier Unique 2024 - Budget général de la Commune de Monts
 - 4-3 Budget général - Affectation des résultats 2024
 - 4-4 Fiscalité directe locale - Taux d'imposition 2025
 - 4-5 Vote du budget général 2025
 - 4-6 Taxes et redevances communales à compter du 1^{er} avril 2025
 - 4-7 Subventions communales aux associations - Année 2025
- 5 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Le Maire,
Laurent RICHARD**



Code Postal 37260 - TEL. 02.47.34.11.80

Internet : www.monts.fr - Courriel : mairie@monts.fr